



Construction sur servitude eau-électricité

Par **SYLVIE**, le **03/06/2011** à **20:39**

Bonjour,

A-t-on le droit de construire (dallage, murs, abri ...) sur un lieu où passe en souterrain une servitude d'eau potable (réseau intercommunal).

Merci de votre réponse.

S.